

Service instructeur

12^{ème} Commission - N° *CG 2011-5-12-4*

Service consulté

**BUDGET PRIMITIF 2012
INTERVENTIONS DIVERSES AU TITRE DE LA COMMISSION DE
L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES RESSOURCES HUMAINES**

Résumé : Le Conseil Général intervient en cours d'année en faveur de particuliers et d'associations diverses, ou dans le cadre d'actions qu'il initie. Pour l'exercice 2012, le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur les crédits proposés à ce titre :

- 66 000 € : secours exceptionnels aux personnes nécessiteuses,
- 2 500 € : secours en faveur des anciens combattants et victimes de guerre,
- 8 000 € : échanges avec le Lot et Garonne,
- 38 100 € : fonds départemental de soutien aux congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin,
- 30 000 € : Hélicours 68.

Le Président soumet également au vote la subvention à l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin au profit des jeunes sapeurs-pompiers pour un montant de 9 000 €.

I. Secours exceptionnels aux personnes nécessiteuses.

Je vous propose d'inscrire une enveloppe de 66 000 € au projet de Budget pour 2012 pour les secours exceptionnels alloués en cours d'année et essentiellement lors de la période de Noël, à des personnes particulièrement nécessiteuses dont la situation difficile m'est signalée, et de m'autoriser à en effectuer la répartition, ainsi qu'à signer les décisions d'attribution.

II. Crédit en faveur des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Chaque année, notre Assemblée vote une enveloppe pour l'attribution d'aides à des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou à leur famille.

Je vous propose de voter un crédit de 2 500 € au titre du prochain exercice, en demandant au Directeur Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, comme il était d'usage jusqu'à présent, de soumettre la liste des bénéficiaires à notre Assemblée, au vu des demandes qui lui sont parvenues et des enquêtes sociales effectuées.

Délégation sera donnée à la Commission Permanente pour décider de la répartition du crédit global de 2 500 €.

III. Echanges avec le Lot-et-Garonne.

Dans le cadre des liens d'amitié tissés depuis la dernière guerre entre les Départements de Lot-et-Garonne et du Haut-Rhin, je vous propose de reconduire en 2012 nos actions communes.

• Echanges scolaires avec le Lot-et-Garonne

L'échange des enfants dans les familles, pendant les vacances d'été, a été remplacé depuis 2010, par un échange scolaire. Cette action est appelée à être renouvelée. Un appel à candidatures en direction des écoles et des collèges haut-rhinois est d'ores et déjà lancé.

• Déplacement de la délégation haut-rhinoise

Les deux Départements ont convenu que les élus lot-et-garonnais et haut-rhinois se rencontrent en cours d'année, alternativement en Lot-et-Garonne et en Haute Alsace. Ainsi, en 2012, il appartient au Conseil Général de Lot-et-Garonne de recevoir la délégation du Haut-Rhin.

Pour la mise en œuvre de cet échange, je vous propose de voter l'inscription d'un crédit de 8 000 € et de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi.

IV. Fonds départemental de soutien aux congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin.

Ce fonds départemental, créé en 1991, -rapport n° 91/II-505/3-, doit encourager l'organisation de manifestations de ce type en Haute Alsace et permettre la valorisation des interventions de l'Assemblée départementale dans ce domaine.

Les dossiers correspondants sont examinés au cas par cas avant la tenue de la manifestation, en fonction de son intérêt et de son ampleur, ainsi que de son budget.

Une inscription au Budget Primitif de 2012 de 38 100 € pourrait être proposée, délégation étant donnée à la Commission Permanente pour l'attribution des diverses aides en cours d'année.

V. Concours à l'Association Hélisecours 68.

L'Association Hélisecours 68, créée en 1989, s'est donnée pour objectif de doter le département du Haut-Rhin d'un hélicoptère médicalisé en vue de le mettre à la disposition des services chargés des secours sanitaires, SAMU et sapeurs-pompiers, et de rassembler des fonds à cet effet.

Une charte pour l'utilisation, en cas d'urgence, de l'hélicoptère de la fondation REGA dans le sud du département a été signée en 1996. Entre temps, cet appareil a été autorisé à desservir l'ensemble du territoire haut-rhinois. Il s'agit là d'un dispositif intéressant, puisque le Haut-Rhin dispose d'une base d'hélicoptère sanitaire 24 heures sur 24, alors que la REGA prend en charge la gestion technique, médicale et administrative.

Je rappelle qu'une intervention de l'hélicoptère est facturée 686 € à Hélicours 68, le Conseil Général la subventionnant, à ce jour, à hauteur des 2/3, soit 457,35 €, dans le cadre d'une enveloppe inscrite chaque année, depuis 1997, au budget départemental.

Pour mémoire, de 1997 à 2010, le Conseil Général a subventionné 482 interventions de l'hélicoptère de la REGA dans le département, dont 42 en 2010.

En vue d'honorer les engagements du Département, je vous propose d'inscrire un crédit global de 30 000 € en faveur d'Hélicours 68. La Commission Permanente a délégation pour attribuer la subvention.

VI. Subvention à l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin au profit des jeunes sapeurs-pompiers.

Notre Assemblée vote chaque année une subvention pour soutenir les activités des jeunes sapeurs-pompiers. L'Union départementale des sapeurs-pompiers sollicite une nouvelle aide du Conseil Général pour l'année 2012 en faveur des 1 184 jeunes sapeurs-pompiers du département, implantés dans 69 communes ou groupements de communes, avec plus de 400 moniteurs pour les encadrer.

Les dépenses couvrent tous les frais liés à la formation technique, pratique ou sportive des jeunes sapeurs-pompiers : déplacements, stages, participation aux divers concours sportifs ou de manœuvre, ainsi qu'aux épreuves du Comité Technique International du Feu (CTIF), achat des matériels spécifiques d'instruction, prise en charge des assurances individuelles...

Je vous invite à voter une subvention de 9 000 € à l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin pour les activités des jeunes sapeurs-pompiers.

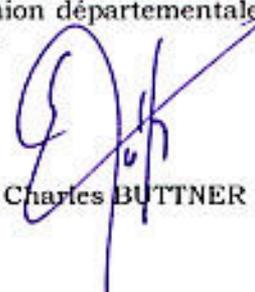
En conclusion, je vous propose

d'inscrire au budget un crédit de :

- 66 000 € pour les secours exceptionnels aux personnes nécessiteuses et de m'autoriser à en effectuer la répartition et à signer les décisions d'attribution ;
- 2 500 € pour les secours en faveur des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou leur famille et de donner délégation à la Commission Permanente pour sa répartition ;
- 8 000 € pour les échanges avec le Lot-et-Garonne et de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi de cette action ;
- 38 100 € pour doter le fonds départemental de soutien aux congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin, délégation étant donnée à la Commission Permanente pour l'attribution des aides en cours d'année ;
- 30 000 € en faveur de l'Association Hélicours 68 ;

et d'accorder une subvention de 9 000 € en faveur de l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin pour les jeunes sapeurs-pompiers.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Charles BUTTNER